

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-2-8 - 3.2	
Point de l'ordre du jour	3.2	
Objet	Remplacement d'un délégué au syndicat STEP.	

Le conseil communal,

Considérant que suite aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est proposé de procéder au remplacement de M. Erny Strecker qui avait été nommé délégué au syndicat STEP par délibération du 20 novembre 2017 ;

Considérant que le groupe CSV propose de nommer M. Wayne Stoffel, conseiller communal ;

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Wayne Stoffel a obtenu dix voix sur douze (10/12)

Deux (2) conseillers se sont abstenus.

M. Wayne Stoffel, conseiller communal, demeurant à L-3328 Crauthem (12, rue de Weiler), est nommé délégué au syndicat STEP en remplacement de M. Erny Strecker dont il achèvera le mandat.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

